



Rapport d'activité
France Hydro Électricité
2019

PRÉAMBULE

Un syndicat tel que le nôtre a la double mission de devoir répondre aux attentes pratiques, diverses et immédiates de ses adhérents producteurs, porteurs de projets et fournisseurs, mais également de devoir anticiper l'avenir afin de le sécuriser pour la filière.

La tâche n'est pas toujours aisée, plus encore pour une filière comme la petite hydroélectricité pour laquelle les généralités s'appliquent difficilement et le sur-mesure ou le cas par cas prédominent.

Constatant ces dernières années à quel point la petite hydroélectricité changeait, les acteurs évoluaient et se professionnalisaient, les préoccupations se déplaçaient de l'optimisation d'énergie pour se concentrer sur la mise en conformité environnementale, pas toujours justifiée... le syndicat a souhaité sensibiliser ses administrateurs et ses adhérents à ce monde qui change. Et à la meilleure façon pour France Hydro Electricité d'accompagner ce changement pour mieux s'y adapter.

Notre conseil d'administration s'est réuni en mars pour un séminaire de deux journées afin de considérer et prendre du recul sur ces grands changements qui s'opèrent et adapter en conséquence la feuille de route et les actions du syndicat à moyen terme. Ces décisions ont été présentées en détail à nos adhérents lors de notre assemblée générale annuelle et traduites également dans le programme de nos Rencontres 2019.

Il n'y a pas de fatalité. Ce qui nous semblait inconcevable hier, devient la norme aujourd'hui. La petite hydroélectricité a su s'adapter au fil du temps, se moderniser, réduire ses impacts. Demain, on attendra d'elle plus de flexibilité, encore plus d'efforts pour mieux respecter la biodiversité fragile, plus de services à l'échelle locale, un lien plus direct avec le consommateur peut-être, un couplage avec d'autres énergies renouvelables...

France Hydro Electricité s'est fixé pour objectif d'anticiper ces nouveaux besoins pour mieux y répondre et assurer la pérennité de la petite hydroélectricité. 2019 a été marquée par une prise de conscience qui se concrétisera progressivement dans les mois et années à venir. En parallèle, le syndicat reste à la disposition de ses adhérents pour les accompagner dans leurs projets et continuer de faire progresser la petite hydroélectricité.

Christine Etchegoyhen
Présidente

SOMMAIRE

2 Préambule

4 L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

7 France Hydro Electricité en 2019

Le syndicat national de la petite hydroélectricité

Au service de nos adhérents

Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Un engagement responsable, des positions crédibles

Une éthique et des valeurs communes

Une organisation structurée

Les chiffres clés de la filière en 2019

14 Un soutien réaffirmé mais sans effet

De la Programmation Pluriannuelle de l'Energie à la Loi Climat Energie

Poursuivre le développement de la petite hydroélectricité

La rénovation des centrales > 1MW sur la touche : du HR19 au HR20 !

18 Vers une mise en œuvre de la continuité écologique loin d'être apaisée...

Mise en œuvre du Plan d'action de restauration de la continuité écologique

Rencontre avec le cabinet de la Ministre Elisabeth Borne

France Hydro Electricité lance une étude sur les prises d'eau ichtyocompatibles

Deuxième édition de notre journée d'échanges avec les bureaux d'études adhérents

Une année ponctuée par de nombreuses consultations publiques

23 Réseau et système électrique

Enedis travaille sur l'utilisation des flexibilités locales

Solutionner les dysfonctionnements sur la transmission des courbes de charge

Activités au Comité de Concertation avec les Producteurs

26 Fiscalité

28 Sujets juridiques

France Hydro, lobbyiste de la petite hydroélectricité

31 France Hydro Electricité en actions

34 France Hydro Electricité et ses adhérents

Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Vous informer

Se rencontrer

41 Bilan et perspectives

44 Glossaire

L'hydroélectricité, une énergie propre et renouvelable essentielle au mix énergétique

4



Historiquement la première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité a occupé une place prépondérante dans le paysage énergétique français en proposant une énergie souple et proche des lieux de consommation. Encore aujourd'hui, plus de 2200 petites centrales hydroélectriques utilisent la force de l'eau pour produire en moyenne 6 TWh d'électricité, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire.

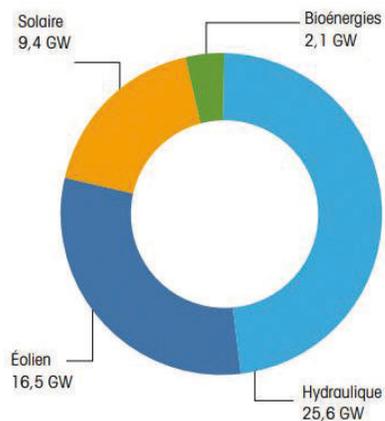
Une énergie propre qui ne consomme pas d'eau, ne génère pas de gaz à effet de serre, ni de rejets polluants

Les centrales hydroélectriques prélèvent une partie de l'eau de la rivière, en respectant un débit minimum réservé nécessaire à la biodiversité de la rivière et parfois à d'autres usages, utilisent la force de l'eau pour produire de l'électricité renouvelable, puis restituent intégralement l'eau en aval. L'eau n'est ni consommée, ni polluée et la production d'électricité ne génère pas de gaz à effet de serre.

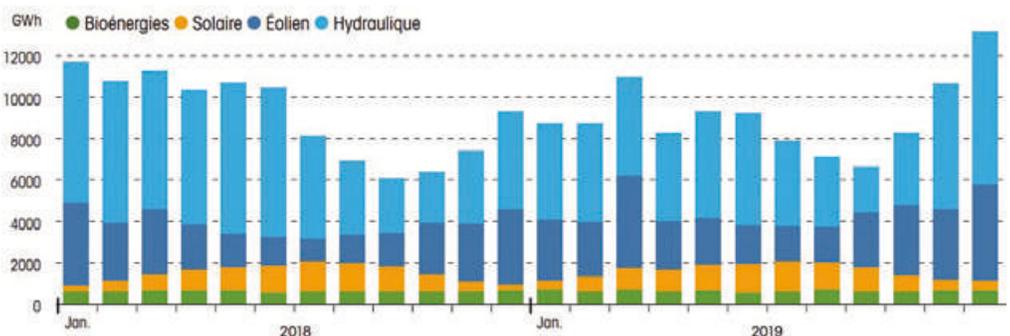
Une énergie déterminante dans l'atteinte des objectifs de la Transition Energétique

L'hydroélectricité contribue directement aux deux objectifs prioritaires du pays que sont la lutte contre le dérèglement climatique et la production d'énergies renouvelables. Elle permet une production d'électricité propre et renouvelable, répartie sur le territoire. Produite à proximité des lieux de consommation, elle contribue à alimenter en électricité les sites isolés et à limiter le transport d'énergie sur de longues distances, générateur de pertes. A l'heure actuelle, l'hydroélectricité totalise un parc installé supérieur au reste de l'ensemble des autres énergies renouvelables réunies (éolien, solaire et bioénergies). Fondamentale à l'équilibre du réseau, elle permet d'accompagner le développement des énergies renouvelables, plus variables, pour atteindre les objectifs de la transition énergétique.

Parc renouvelable au 31 décembre 2019



Production renouvelable mensuelle



Source : Panorama de l'électricité renouvelable 2019

Une source d'énergie en synergie avec les autres usages des rivières

Les petites centrales hydroélectriques sont aménagées pour concilier l'ensemble des usages de la rivière, qu'il s'agisse de l'irrigation, des activités de tourisme, de loisirs (sports nautiques, navigation, pêche, etc.), lorsqu'elles ne représentent pas en elles-mêmes un lieu de visite à part entière.

Une énergie renouvelable respectueuse des milieux naturels

L'hydroélectricité est un secteur d'excellence de l'industrie française dont le savoir-faire s'exporte depuis de nombreuses années, partout dans le monde. Les investissements en recherche et développement ont permis de développer des techniques de construction et des équipements permettant de réduire l'impact des petites centrales hydroélectriques sur l'environnement. La circulation des poissons migrateurs, à la montaison comme à la dévalaison, et le transport des sédiments sont étudiés au cas par cas sur chaque ouvrage. En fonction de la faune locale et des espèces protégées présentes, des aménagements spécifiques sont mis en œuvre sur les centrales : passes à poissons, à anguilles, à castor, grilles ichtyocompatibles etc. Un soin particulier est également apporté à l'insonorisation des bâtiments des centrales ainsi qu'à leur intégration paysagère.



Par ailleurs, en cas d'étiage sévère (eaux très basses), comme en période de grandes eaux, les poissons viennent trouver refuge dans la tranquillité des biefs, retenues de barrages et autres canaux d'amenée. Au quotidien, les canaux des centrales permettent aux poissons de se reposer dans un environnement stable, à l'abri des pêcheurs.

Préserver le patrimoine et contribuer au dynamisme des territoires

À l'heure où les énergies fossiles s'épuisent, il est essentiel de préserver le potentiel de production hydroélectrique présent partout en France. Restaurer les petits aménagements hydrauliques et redonner un usage à des seuils en déshérence permet non seulement de perpétuer notre patrimoine, mais également de produire une électricité propre et locale. Par ailleurs, la filière hydroélectrique contribue à l'activité et au développement économique des territoires en apportant un revenu régulier, souvent majeur, à de petites communes et en soutenant l'activité industrielle et artisanale locale.



France Hydro Électricité en 2019



Le syndicat national de la petite hydroélectricité

France Hydro Electricité est un syndicat national de défense et de promotion de la filière de petite hydroélectricité. Le syndicat fédère l'ensemble des acteurs de la filière de petite hydroélectricité.

- ◆ Fin 2019, France Hydro Électricité fédérait **696 centrales hydroélectriques** d'une puissance inférieure à 12 MW réparties sur tout le territoire français.
- ◆ France Hydro Électricité comptait également **168 adhérents professionnels** représentant de la diversité des secteurs d'activités concernés par l'hydroélectricité : prestataires de services, bureaux d'études, turbiniers, fournisseurs de matériels électriques et mécaniques, avocats, banquiers, agrégateurs, etc.
- ◆ Le syndicat peut également compter sur le soutien de la Caisse des Dépôts depuis 2009.

Répartition territoriale des centrales de nos adhérents



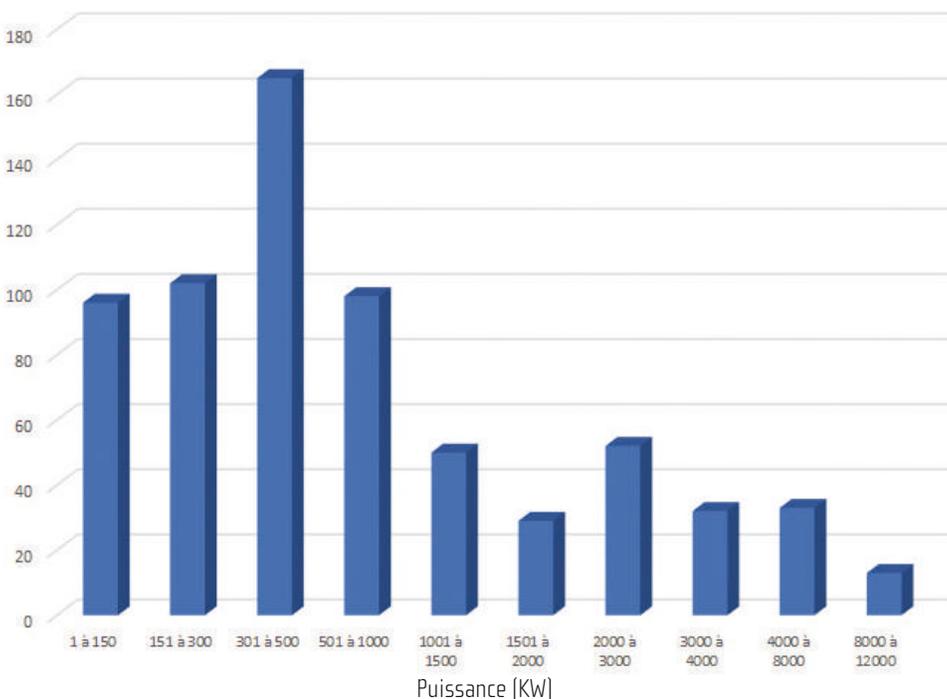
Au service de ses adhérents

Le syndicat apporte à ses adhérents une information régulière et complète sur l'actualité et les enjeux de la filière. Principalement au moyen de son site internet www.france-hydro-electricite.fr, de ses lettres d'information bimestrielles « *Flash Infos* », de sa revue de presse quotidienne et des événements organisés par le syndicat partout en France. Évènement majeur de la filière hydroélectrique, les **Rencontres France Hydro Electricité**, organisées par le syndicat, rassemblent chaque année plus de 450 acteurs de la filière (producteurs, fournisseurs et porteurs de projets) autour d'un programme de conférences et de 80 stands environ. En 2019, le syndicat a travaillé sur la refonte de son site internet, ainsi que sur la création d'un site dédié aux Rencontres France Hydro Electricité. Le site de l'évènement a été mis en ligne au printemps et le site institutionnel à l'automne 2019.



Répartition des centrales de nos adhérents par puissance

Nombre de centrales



France Hydro s'appuie sur l'expertise de ses Administrateurs, de ses référents et consultants, ainsi que sur ses adhérents impliqués dans la vie du syndicat. Sans l'action quotidienne et la disponibilité des représentants de France Hydro Electricité, des délégués régionaux, des membres du bureau et du conseil d'administration dans les différentes instances, le syndicat ne pourrait plus assurer sa mission. Les adhérents ont bien entendu à leur disposition toute l'équipe des permanents :

- Jean-Marc Lévy,
délégué général
- Xavier Casiot,
*responsable système électrique
et production*
- Cécile Bellot,
responsable environnement
- Aurélie Dousset,
responsable de la communication
- Nathalie Bironneau,
responsable des services généraux

Ils peuvent, chacun suivant leurs compétences, répondre aux questions d'ordre technique, économique, juridique, administratif et aux besoins de communication.

France Hydro s'appuie également sur un réseau de référents experts en leurs domaines pour toujours mieux répondre aux besoins de ses adhérents sur les problématiques juridiques, environnementales, économiques et techniques.

- Bernard Kieffer,
réfèrent juridique
- Ghislain Weisrock,
réfèrent Europe et flexibilité/stockage
- Guy Pustelnik,
réfèrent environnement



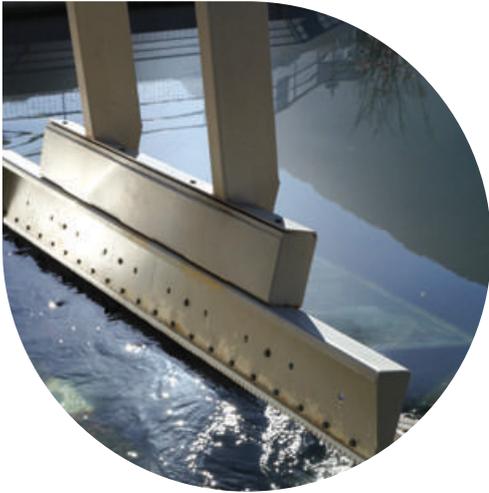
En janvier 2019, le syndicat recrutait Guy Pustelnik en qualité de référent environnement, pour soutenir les travaux menés par Cécile Bellot et la Commission environnement.

Il arrive également que le syndicat fasse appel aux compétences de consultants externes, à l'instar du cabinet **ERF Conseil**, missionné en 2016 pour réactualiser les coûts de référence de la filière et sur lequel le syndicat s'appuie depuis lors pour tenir cette étude à jour. En 2019, ERF Conseil a poursuivi sa mission d'accompagnement du syndicat sur les sujets relatifs à l'économie de la filière, et notamment dans nos échanges avec la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour la négociation des tarifs de la filière. Un programme de formation développé par ERF Conseil et destiné à nos adhérents a également vu le jour en 2019 sur le pilotage économique et financier d'une petite centrale hydroélectrique.

Etude France Hydro Electricité sur les coûts de référence de l'hydroélectricité

Depuis 2015, le syndicat a invité tous ses adhérents à contribuer à alimenter cette base de coûts indépendante et anonyme en remplissant un fichier Excel mis à leur disposition ou en transmettant leur comptabilité sur une adresse e-mail dédiée traitée avec le plus haut niveau de confidentialité. Cette étude démarrée en 2015 et pilotée par ERF Conseil est depuis lors tenue à jour grâce au soutien de certains de nos adhérents producteurs auxquels nous adressons nos sincères remerciements pour leurs contributions.

Le syndicat s'appuie également depuis quelques années sur l'expertise du cabinet **A350** pour sensibiliser les producteurs sur la santé et la sécurité au travail. Des articles thématiques ont été publiés dans les Flash Info de 2019 et mis en ligne sur notre nouveau site internet.



Au-delà des services, une mission essentielle : anticiper l'avenir

Le syndicat a surtout la responsabilité de préparer et d'anticiper l'avenir de la filière de petite hydroélectricité, celui des producteurs et porteurs de projets comme celui de la filière industrielle. Son action dépasse le champ d'action individuel de chaque adhérent, aussi important soit-il.

Une vision à long terme

10

France Hydro Électricité s'inscrit dans une stratégie de long terme. Le syndicat analyse les opportunités de développement ainsi que les risques qui pèsent sur la filière, identifie l'origine et les motivations de ses détracteurs et tente d'y répondre seul ou en concertation avec ses partenaires que sont l'Union Française de l'Électricité (UFE) et le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER).

La politique française découlant directement des décisions de l'Europe, depuis 2016, France Hydro adhère également au syndicat EREF (European Renewable Energies Federation) pour être moteur du lobbying européen relatif aux énergies renouvelables. C'est Ghislain Weisrock, Référent Europe du syndicat, qui représente France Hydro Electricité dans cette instance et y défend les intérêts de la filière.

Engagés pour l'avenir de la filière

France Hydro Electricité est pleinement impliqué à la fois dans les préoccupations des petits producteurs au quotidien et celles de la filière industrielle et tertiaire, mais également dans les réflexions du secteur sur le devenir de la petite hydroélectricité à moyen-long terme. Pour défendre les intérêts de la filière, le syndicat rencontre régulièrement des parlementaires de tout horizon politique à Paris, ou dans leur circonscription à l'occasion des réunions régionales que nous organisons. Ces rencontres sont l'occasion de sensibiliser nos élus à la valeur de l'hydroélectricité à l'échelle locale et de leur faire part des difficultés que rencontre la profession.

Le syndicat travaille également en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les politiques qui s'appliquent à l'hydroélectricité : la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) ainsi que la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du Ministère de la transition écologique et solidaire, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), EDF Obligation d'Achat, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le Comité National de l'Eau (CNE), etc.

A l'échelle locale, nos représentants en Comité de Bassin s'impliquent, défendent l'usage énergétique des cours d'eau et nous relaient les décisions prises dans les différents bassins hydrographiques. Le syndicat peut également s'appuyer sur l'investissement de ses délégués régionaux, ainsi sur les relais locaux que constituent les associations indépendantes de producteurs : Alpes Hydro Association, l'Union des Producteurs d'Électricité des pays du bassin de l'Adour (UPEA), Hydro BV et le Réveil des Moulins.

Un engagement responsable, des positions crédibles

France Hydro Électricité œuvre pour un développement de la petite hydroélectricité dans des conditions économiquement, techniquement et écologiquement soutenables dans le respect de la protection et de la sécurité de ses salariés et des contraintes de chantier. Aucun développement de la production hydraulique en France (et en Europe) n'est dorénavant

envisageable sans prendre les mesures concertées et utiles à la protection de l'environnement et à la restauration des milieux aquatiques, et prenant en considération les contraintes de raccordement aux réseaux électriques. Son acceptabilité, et par là même sa réalité, sont à ce prix.

Nous militons pour qu'un juste équilibre soit trouvé afin que les exigences environnementales et leurs conséquences financières ne constituent pas un obstacle à la production hydroélectrique.

Une éthique et des valeurs communes

France Hydro Électricité et ses adhérents souhaitent porter et susciter un regard nouveau sur la profession de producteur d'hydroélectricité. Nous y parviendrons par le dialogue, la transparence et la concertation et en témoignant de notre professionnalisme. Malgré les difficultés inhérentes à toute concertation, la confrontation, le rapprochement des points de vue, l'acceptation et la gestion des contradictions restent les moyens les plus efficaces de défendre les intérêts de notre profession et de nos adhérents.

Un fonctionnement transparent validé lors de l'Assemblée Générale annuelle

En 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le Bureau sept fois. L'évolution rapide et profonde des problématiques auxquelles la filière fait face a conduit le conseil d'administration à se réunir dans le cadre d'un séminaire de deux journées en Mars pour débattre de l'identité du syndicat et de la feuille de route à tenir à moyen-long terme. Les conclusions de ce séminaire ont été présentées à nos adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle du 6 juin.

L'Assemblée Générale a renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateurs de Christophe BOIZARD, Christine ETCHEGOYHEN ; Frédéric JOUVAL ; Alexandre LAROQUE ; Anne PENALBA et Vincent PETILLON dont les mandats viennent désormais à expiration en 2022. Elle a également pris acte de la démission de Jérôme DUBOIS pour impératifs professionnels, du changement de représentant de la SHEMA

par Nathalie SZYLOWICZ suite au départ en retraite de Gil ARNAUD et, enfin, a approuvé la candidature de Pierre-Laurent REMY pour un mandat d'administrateur de trois ans, soit jusqu'en 2022.

Après la présentation des comptes par le trésorier (validés par le Conseil d'Administration), l'Assemblée Générale du 6 juin 2019 a arrêté à 65 234 euros le solde créditeur du compte de résultat au 31 décembre 2018.



Le 24 août 2019, **Hugues Albanel**, membre fondateur de France Hydro Electricité, administrateur et représentant de la profession au Comité de bassin Seine-Normandie, disparaissait des suites d'une longue maladie. Hugues a toujours démontré un engagement sans faille pour la défense de la filière. Son dévouement et sa disponibilité pour aider quand il le pouvait faisaient de lui un pilier du syndicat, utile et apprécié. Il restera un grand nom de la profession et une figure de France Hydro Electricité.



Une organisation structurée

Un conseil d'administration de 16 membres puis 15 membres

France Hydro Electricité a approuvé la candidature de **Pierre-Laurent Remy**. **Jean-Philippe Reiller** a également donné sa démission de son poste d'Administrateur fin 2019 suite à son départ en retraite : il restera actif au sein du syndicat en qualité d'Administrateur honoraire.

Administrateurs membres du Bureau

Christine Etchegoyhen
FORCES MOTRICES DEGURMENCON
Présidente

Anne Pénalba
HYDRO C
Vice-Présidente

Hugues Albanel
HYDROWATT/ UNIT-E
†

Gil Arnaud puis
Nathalie Szylowicz
SHEMA ET FHYM

Michel Carret
ENGIE/CNR

Daniel Farges
EURL ECODOR
Trésorier

Nicolas Flechon
GEG

Administrateurs

Gil Adisson
PYREN

Dominique Blaise
STES HYDRAULIQUES DES 2 MOULINS
ET MOULIN BARLET

Christophe Boizard
CENTRALES SGI

Vincent Petillon
SHEM SA

Jérôme Dubois
SHEM SARL
jusqu'au 6 juin 2019

Frédéric Jouval
EAL JOUVAL

Alexandre Laroque
ENERGIALYS

Jean-Philippe Reiller
H4e
jusqu'à fin 2019

Dominique Boisson
EREMA
Administrateur délégué

Pierre-Laurent Remy
JARMENIL HE
à partir du 6 juin 2019

Un réseau de délégués et de représentants actifs en région

Délégués régionaux

André Dubois
Producteur
Auvergne

Vincent Ferry
Producteur
Auvergne

Paul Laurent
Producteur
Auvergne

Jean-François Rémy
Producteur
Grand Est

Représentants UFE en comité de bassin

Hugues Albanel
Seine-Normandie
puis remplacé temporairement
par Jean-Marc Lévy

Isabelle Jouval
Adour-Garonne

Jean-François Rémy
Rhin-Meuse

Dominique Blaise
Loire-Bretagne

Une équipe de permanents à l'écoute

Permanents

Jean-Marc Lévy
Délégué Général

Xavier Casiot
*Responsable système
électrique et production*

Cécile Bellot
*Responsable
Environnement*

Aurélie Douset
*Responsable
Communication*

Nathalie Bironneau
*Responsable
des Services Généraux*

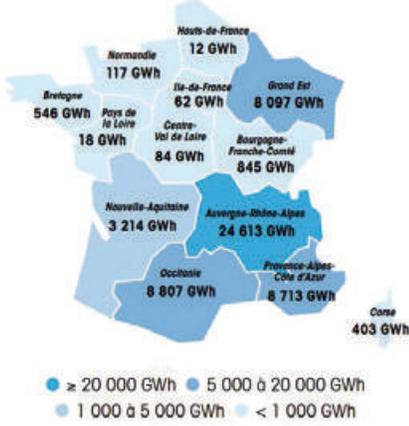
Nos référents

Bernard Kieffer
Référent juridique

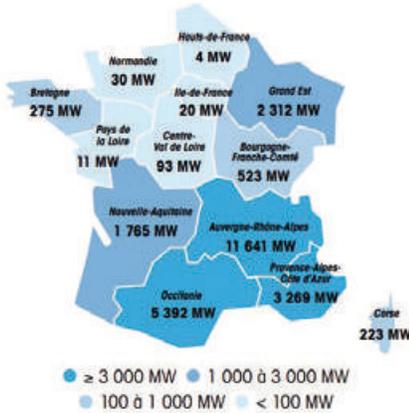
Guy Pustelnik
Référent environnement

Ghislain Weisrock
*Référent Europe
et sujets flexibilité/stockage*

Production hydraulique par région en 2019



Puissance hydraulique raccordée par région au 31 décembre 2019



Source : Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2019

Les chiffres clés de la filière en 2019

- ◆ 25 557 MW de puissance installée (+ 21 MW en 2019)
- ◆ 60 TWh produits en 2019 (* 55,5 TWh en excluant la part non renouvelable)
- ◆ 11,7 % de l'électricité consommée en 2019 (taux de couverture)

Quels objectifs de développement ?

La production d'hydroélectricité s'exerce sous l'égide de différentes dispositions réglementaires fixées par l'Union Européenne qui visent notamment à porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE à l'horizon 2020.

En janvier 2008, lors de la signature du « **paquet Energie Climat 2020** » européen, la France avait établi sa feuille de route avec un objectif de 23 % d'énergies renouvelables (EnR) dans la consommation du pays déclinée par filières : chaleur à 33 %, électricité à 27 % et transports à 10.5 %.

Plus ambitieuse, la **loi de Transition Energétique** votée par la France à l'été 2015 prévoit quant à elle de doubler la part des EnR dans le modèle énergétique national d'ici à 2030, soit à 32 % de la consommation énergétique, dont 40 % de la production d'électricité.

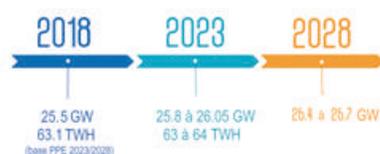
La **programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE), publiée au Journal Officiel le 28 octobre 2016, qui décline de façon opérationnelle les orientations de la loi Transition Energétique par filières d'énergies renouvelables, a fixé à la filière hydroélectrique des objectifs de développement à horizon 2018 puis 2023.

- Sur la première période (2016/2018), le texte prévoit un parc stable par rapport à fin 2014 d'une puissance installée de 25 300 MW pour une production de 61 TWh (hors STEP).
- Sur la seconde période (2019/2023), la PPE vise une croissance entre 25 800 et 26 050 MW pour 63 à 64 TWh (hors STEP).

Si ces objectifs marquent un réel recul par rapport à ceux fixés par la précédente programmation (+ 3GW à échéance 2020 par rapport à la puissance de fin 2006, soit 28 GW), ils sont néanmoins réalistes compte tenu des délais d'instruction des projets et des nouvelles contraintes environnementales et des pertes de productible à compenser. Les ambitions à horizon 2023 correspondent globalement aux prévisions du syndicat.



Les travaux de révision de la PPE pour la période 2019/2028 ont débuté en juin 2017 : plusieurs groupes de travail ont été constitués par le Ministère, par filières et par thématiques, visant à consulter l'ensemble des parties prenantes. France Hydro s'est investi dans différents groupes de travail pour défendre le potentiel de développement de la petite hydroélectricité tant par l'équipement de seuils existants que par la création de nouvelles centrales. Le 25 janvier 2019, le Ministère de la Transition écologique et solidaire publiait l'intégralité du projet de PPE afin qu'il soit discuté au sein de différentes instances, dont l'Autorité Environnementale, qui rendront leur avis. Le projet sera ensuite soumis à l'avis du public avant publication.





2019 :
un soutien réaffirmé
à la petite hydroélectricité qui
reste difficile à concrétiser

De la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie à la Loi Climat Énergie

Le contrôle des installations hydroélectriques mis en œuvre

Au même titre que les procédures d'instruction des projets hydroélectriques prennent du temps, le processus législatif peut prendre des années, au détriment des projets portés par les acteurs de la filière. De la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) à la Loi Énergie Climat, le soutien de l'État à la filière hydroélectrique a été sans équivoque. Pour autant, la mise en œuvre des mesures de soutien de la filière s'est révélée plus longue et complexe. Du contrat pour la rénovation des centrales de plus d'1MW à l'octroi de nouvelles concessions, pourtant tous deux prévus dans la PPE, aucune de ces mesures n'a abouti en 2019. Plus de deux ans après le début des travaux, l'arrêté tarifaire pour la rénovation reste en attente, suspendu à la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie. Et en dépit de la proactivité de la profession, l'appel d'offres pour de nouvelles concessions n'est toujours pas arrêté au calendrier. De nombreux chantiers démarrés en 2019, et même 2018, se poursuivent en 2020, privant la filière de visibilité sur ses perspectives de développement.

Initié en juin 2017, annoncé en novembre 2018 par le Président de la République et le Ministre, le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est publié le 25 janvier 2019 pour être ensuite discuté au sein de plusieurs instances. Tout au long du processus de construction de la PPE, puis de la consultation publique, France Hydro Electricité s'est investi pour mettre en valeur les atouts de la petite hydroélectricité et pour affirmer son potentiel de développement.

Dans ce document qui constituera le fondement de l'avenir énergétique de la France pour les prochaines années, l'État renouvelle son soutien au développement de la filière et lui donne la visibilité demandée.

Objectifs et mesures liées à l'hydroélectricité :

- Un objectif de développement de +200 MW en 2023 et +0,9 à +1,2 GW à horizon 2028 ;
- Un appel d'offres de 35MW/an reconduit jusqu'en 2024 ;
- L'optimisation de la production et de la flexibilité du parc hydroélectrique, notamment au travers de suréquipements et de l'installation de centrales hydroélectriques sur des barrages existants ;
- La mise en place d'un dispositif de soutien à la rénovation des centrales autorisées entre 1MW et 4,5MW ;
- L'octroi de nouvelles concessions sur quelques sites dont le potentiel aura été identifié.

Objectifs de développement à horizons :

2016	2023	2028
25,5 GW	25,7 GW	26,4 à 26,7 GW

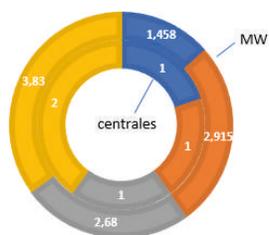
Poursuivre le développement de la petite hydroélectricité

Appels d'offres : objectifs atteints et dépassés

Le 26 juin 2019, les résultats de la deuxième période de l'appel d'offres « petite hydro » étaient rendus publics : 13 projets retenus dont 8 en sites neufs et 5 en seuils existants pour une puissance de 36,7 MW (sur 35 MW appelés).

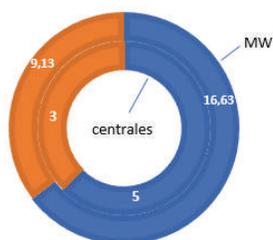
Parmi les lauréats, outre les acteurs privés, on retrouve une société d'économie mixte (SEM), une métropole, une régie et un partenariat avec Voie Navigable de France (VNF). Cinq se sont engagés à recourir à l'investissement ou au financement participatif. A l'instar de la première période de l'appel d'offres, la région Auvergne-Rhône-Alpes sort gagnante avec 6 projets sur 13 pour 18 MW.

■ Auvergne Rhône Alpes ■ Provence Alpes Côte d'Azur ■ Bourgogne France Comté ■ Ile de France



Résultats des appels d'offres sur seuils existants

■ Auvergne Rhône Alpes ■ Provence Alpes Côte d'Azur



Résultats des appels d'offres en sites neufs

La troisième période de candidature à l'appel d'offres prévoyait une évolution majeure dans la procédure puisque seuls les projets disposant d'un arrêté complémentaire IOTA ou d'une procédure d'autorisation devait être éligibles. Jugeant cette clause pénalisante pour les producteurs, le syndicat l'a dénoncée à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) : au regard du trop faible nombre de projets au stade de l'enquête publique, confirmant nos craintes, la DGEC a annulé cette condition d'éligibilité.

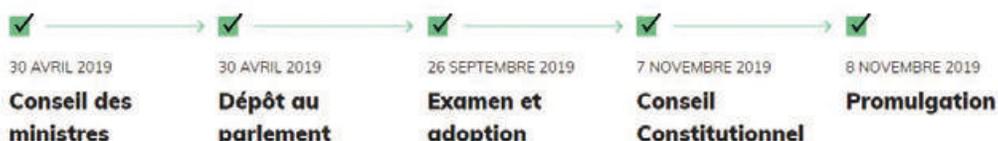
La loi énergie climat affirme son soutien à la petite hydroélectricité

Outil de mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, le projet de loi Énergie Climat était présenté fin avril 2019 en Conseil des Ministres.

Le syndicat s'est fortement investi pour obtenir le soutien des parlementaires à la petite hydroélectricité et faire inscrire dans ce projet de loi des objectifs de développement ambitieux.

Le Sénat adoptait le 16 juillet à l'unanimité, et contre l'avis du Gouvernement, un amendement au projet de loi proposé à notre initiative visant à augmenter l'objectif de développement de l'hydroélectricité prévu dans la PPE et à en réserver un quart pour la petite hydroélectricité sous autorisation (<4,5MW). Le Gouvernement étant opposé à l'introduction d'un objectif chiffré dans la loi (cela étant le rôle de la PPE), cet amendement a été rejeté au cours du processus législatif. La version finale de la loi votée le 7 novembre 2019 stipule néanmoins qu'« elle encourage la production d'énergie hydraulique, notamment la petite hydroélectricité » (article 1-4°bis).

16



Nouvelles concessions : la profession se mobilise

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019/2028 prévoit, entre autres mesures pour le développement de l'hydroélectricité, l'octroi de nouvelles concessions sur quelques sites dont le potentiel aura été identifié.

Afin d'accélérer le lancement d'appels d'offres pour de nouvelles concessions, France Hydro Electricité a travaillé avec le Syndicat des Energies Renouvelables pour proposer au Ministère une procédure d'octroi de nouvelles concessions. Cette solution permettrait l'identification de sites propices et favoriserait le lancement de nouveaux appels d'offres de sites en concessions.

Proposée à la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC), cette solution n'a pas donné lieu en 2019 au lancement d'appels d'offres. Le sujet du renouvellement des concessions existantes reste à ce jour un point d'achoppement entre la France et la Commission Européenne et freine le lancement de nouvelles concessions.

La rénovation des centrales >1MW sur la touche : du HR19 au HR20 !

Attendu en 2018, l'arrêté fixant les conditions de rénovation des centrales hydroélectriques d'une puissance supérieure à 1 MW est resté en gestation tout au long de 2019. A l'appui de notre propre étude sur les coûts de la filière, France Hydro Electricité a négocié avec le Ministère les tarifs et modalités de ce contrat, dans l'attente de la publication par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) de sa délibération suite à son audit de 2018 des centrales hydroélectriques. Le sujet est d'importance puisque le syndicat avait estimé à un peu plus de 300 le nombre de centrales susceptibles d'être concernées par ce contrat, pour une puissance totale de 700 MW.

Un long processus semé d'embûches ...

En gestation pendant de longs mois, le projet de contrat pour la rénovation des centrales d'une puissance supérieure à 1 MW a été transmis par la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) du Ministère aux acteurs de la filière pour avis au printemps 2019.

A l'appui de l'étude que nous tenons à jour sur les coûts de la filière, le syndicat a pu transmettre au Ministère différentes propositions visant à amender le projet d'arrêté notamment sur les niveaux tarifaires ainsi que sur les conditions d'obtention et les modalités de ce contrat.

Fin 2019, la profession, représentée par France Hydro Electricité, le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et l'Union Française de l'Electricité (UFE), défendait 16 amendements devant le Conseil Supérieur de l'Energie (CSE) relatifs au projet d'arrêté. Après de longs mois d'arbitrage entre la DGEC et le cabinet de la Ministre, un premier projet d'arrêté était publié fin novembre, dans l'attente de l'avis de la Commission de Régulation de l'Energie.

Mis à mal par la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie

Comme la loi de Transition Energétique (2015) l'y habilite, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a mis en œuvre début 2018 des audits sur un échantillon de 72 centrales hydroélectriques d'une puissance supérieure à 100 kW bénéficiant d'un contrat d'obligation d'achat ou de complément de rémunération. La délibération de la CRE suite à ces audits, attendue notamment pour fixer les conditions des futurs mécanismes de soutien à la filière, s'est fait attendre jusqu'à début 2020. Cet avis est nécessaire à la DGEC pour poursuivre le processus réglementaire et défendre le contrat face à la Commission Européenne, plus favorable aux appels d'offres qu'aux contrats d'obligation d'achat.

Fin 2019, le projet d'arrêté nommé HR19 (contrat hydro rénovation 2019) en était aux derniers ajustements au Ministère mais les premiers échos de la Commission de Régulation de l'Energie laissaient craindre un retour très critique qui impliquerait de revoir la structure de la rémunération. Renommé HR20, le contrat reste en cours de négociation début 2020.

Une mise en œuvre
de la continuité écologique
loin d'être apaisée...

18

Mise en œuvre du Plan d'action de restauration de la continuité écologique

Quelques avancées timides et beaucoup de déception

Grâce à la mobilisation de nos représentants au Comité National de l'Eau (CNE) et à une coanimation bienveillante du groupe de travail, nous avons salué quelques avancées dans ce plan d'action, parmi lesquelles l'intention de prioriser davantage les mises en conformité au sein des listes 2 et la mise en place d'un indicateur sur l'impact économique des solutions envisagées. Portant l'espoir d'une amélioration de la mise en œuvre de la continuité écologique sur le terrain, la note d'instruction présentant le Plan d'action à l'Administration s'est révélée très décevante et vecteur de peu de changement positif pour la filière.

Le Plan **se compose de 7 actions**, assorties de livrables parmi lesquelles figurent la déclinaison de critères de priorisation du plan d'action et les actions à mener (Action 1), ainsi qu'une meilleure prise en compte des éléments d'analyse économique dans la mise en œuvre de la politique de restauration de la continuité écologique (Action 4).

Après de longs mois de travail, le Plan d'actions « pour une mise en œuvre apaisée de la continuité écologique », issu des travaux du Comité National de l'Eau (CNE) et piloté par la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère, a été présenté en mai 2019 aux services instructeurs par l'intermédiaire d'une note d'instruction datée du 30.04.2019.

Apprécier l'impact économique de la mise en conformité de chaque centrale

Le Plan d'action de restauration de la continuité écologique prévoit « la mise en œuvre de solutions proportionnées au diagnostic réalisé et économiquement réalistes » (Action 4).

France Hydro Electricité plaide depuis dix ans pour que l'impact énergétique et économique des mesures environnementales imposées aux exploitants soit davantage pris en compte : cette action constituerait, si elle était bien mise en œuvre sur le terrain, une réelle avancée pour la profession.

Dans la note d'instruction du 30/04/2019, la Direction Générale de l'Energie et du Climat propose de se baser sur une moyenne historique de l'excédent brut d'exploitation (EBE) et établit deux indicateurs : le ratio EBE / coût d'investissement et le pourcentage de perte d'EBE lié aux coûts d'exploitation.

Afin de pouvoir réaliser une analyse économique complète et accompagner les exploitants dans le choix d'un scénario de travaux plutôt qu'un autre, **France Hydro Electricité a missionné le cabinet ERF Conseil sur le développement d'une matrice de calcul permettant d'apprécier plus finement l'impact économique des solutions envisagées afin d'aider à retenir la solution offrant le meilleur compromis.**

Le format préconisé par le Ministère a été amendé à l'automne pour intégrer en complément nos indicateurs. Le syndicat a mis cet outil à la disposition de ses adhérents pour les accompagner dans leurs choix liés à la mise en œuvre de la continuité écologique et les aider à défendre la solution la plus équilibrée sur le plan économique.

Un plan de priorisation inégalement mis en œuvre

L'Action n°1 du Plan d'actions consiste à « prioriser les ouvrages à mettre en conformité vis-à-vis de la continuité écologique » avec l'objectif de maintenir le rythme des travaux réalisés entre 2013 et 2018. Ainsi, dans chacun des six grands bassins, il était prévu que soit établie une liste des ouvrages prioritaires, parmi les ouvrages situés sur des cours d'eau classé liste 2, sur lesquels soient concentrées les actions de l'Etat. Des concertations devaient être mises en œuvre localement avec tous les acteurs concernés pour établir ces listes d'ouvrages prioritaires à transmettre à la Direction de l'eau et la Biodiversité fin 2019.

Faute d'une méthodologie nationale comme cela était prévu dans le Plan d'action, le processus de priorisation a démarré de façon inégale et hétérogène dans les bassins, le plus souvent sans concertation avec les acteurs concernés. France Hydro Electricité s'est mobilisé pour suivre la mise en œuvre de la priorisation sur le terrain et faire remonter les observations de la profession.

Prévue pour être effective fin 2019, la liste des ouvrages à prioriser reste un chantier ouvert en 2020 et sera annexée au SDAGE.

Une doctrine en Adour Garonne condamne tout nouveau projet hydroélectrique : France Hydro dépose un recours

Le 25 janvier 2018, le Préfet de Région Occitanie a validé la « doctrine du bassin Adour Garonne pour l'instruction des projets d'équipements hydroélectriques des seuils et barrages existants sur les cours d'eau à migrateurs amphihalins classés en liste I (article L. 214-17 du Code de l'environnement) et actuellement non équipés pour la production hydroélectrique » dite doctrine « migrateurs amphihalins ».

Normalement, un tel document ne devrait constituer qu'une simple « doctrine » mais, très vite, France Hydro-électricité a pu s'apercevoir que cette doctrine comporte des règles impératives et que cette prétendue doctrine fait office de loi sur le territoire du bassin Adour Garonne, les services instructeurs en faisant une application servile pour refuser tout projet d'équipement.

Alors que cette doctrine met en place une stratégie qui se démarque de la stricte application de la législation en vigueur et qui a donc des incidences environnementales mais aussi économiques, il est manifeste que celle-ci n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable, aucune participation du public ou consultation des services et acteurs compétents.

C'est pourquoi France Hydro et l'Union des Producteurs d'Electricité du bassin de l'Adour (UPEA) ont conjointement attaqué cette doctrine devant le Tribunal Administratif de Toulouse en juillet 2019 après avoir préalablement déposé un recours gracieux au Préfet le 19 avril.

Rencontre avec le cabinet de la Ministre E. Borne

Depuis l'arrivée d'Elisabeth Borne au Ministère de la Transition écologique et solidaire le 16 juillet 2019, en remplacement de François de Rugy, démissionnaire, nous n'avons pas eu l'occasion d'échanger avec son cabinet.

Nous avons obtenu un rendez-vous en fin d'année avec le Cabinet de la Ministre qui nous a offert l'occasion de mettre en avant les atouts de



la petite hydroélectricité dans le cadre de la transition énergétique, les perspectives de développement de la filière, mais également d'évoquer nos difficultés essentiellement liées à la mise en œuvre de la continuité écologique.

France Hydro Electricité lance une étude sur les prises d'eau ichtyocompatibles



Plaidant de longue date pour un retour d'expérience des travaux de mise en œuvre de la continuité écologique, France Hydro Electricité a lancé mi 2019 une étude sur les prises d'eau ichtyocompatibles. Cette étude s'adresse aux producteurs ayant réalisé sur leur centrale des travaux environnementaux pour la dévalaison piscicole en installant des grilles à faible espacement entre barreaux et couplées à un ou plusieurs exutoires en veillant à un transfert et à une réception sécurisés. L'objectif est d'évaluer les conséquences de ces aménagements pour les producteurs. Un questionnaire visant à recenser l'ensemble des informations permettant d'évaluer les conséquences des dévalaisons sur les centrales hydroélectriques a été élaboré avec l'agence française pour la biodiversité. Une collaboration avec l'institut Pprime de l'université de Poitiers a été mise en place pour assister le syndicat dans sa collecte des réponses des

producteurs à cette enquête et pour analyser les données. Un ingénieur de recherche, Clément Caplier, a été recruté pour seconder le syndicat dans cette enquête de grande envergure, entre le 1er décembre 2019 et le 31 mai 2020. Les résultats sont prévus pour être présentés lors des Rencontres France Hydro Electricité 2020.



France Hydro Electricité porte un recours contre le décret « obstacle » publié le 3 août 2019

Ce décret a pour effet de condamner de manière systématique tout projet situé sur un cours d'eau classé en liste 1, y compris sur des seuils existants, allant ainsi au-delà de la loi.

Au printemps 2017, le syndicat avait été consulté sur ce décret (n°2019-827) qui modifie diverses dispositions du Code de l'Environnement relatives à la notion d'obstacle à la continuité écologique et au débit à laisser à l'aval des ouvrages en rivière. Nous avons transmis nos observations dans une position commune avec le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et l'Union Française de l'Electricité (UFE). Le décret avait été mis en suspens durant les travaux menés par le Comité National de l'Eau (CNE) sur la continuité écologique : à peine la note technique publiée le 30 avril 2019, la Direction de l'eau et la biodiversité du Ministère a profité de l'été et du changement de Ministre pour publier ce décret malgré un avis négatif du Conseil d'Etat.

France Hydro Electricité a donc engagé, aux côtés des associations de moulins FFAM et FDMF, d'Hydrauxois et de deux producteurs, un recours contentieux contre ce décret. Le SER et l'UFE ont appuyé cette démarche en déposant un recours gracieux auprès de la Ministre.

Deuxième édition de notre journée d'échanges avec les bureaux d'études adhérents

France Hydro Electricité a organisé fin novembre une journée d'échange avec les bureaux d'études adhérents pour discuter des sujets environnementaux. Une première journée avait été organisée en 2017 permettant d'orienter les travaux du syndicat à partir des retours d'expérience communiqués par les bureaux d'études.

Cette seconde réunion avait pour objectif de partager les dernières actualités en matière d'environnement, de discuter des pratiques et de leurs évolutions et d'échanger avec les bureaux d'études sur les problématiques environnementales.

Dix-huit bureaux d'études adhérents ont répondu présent à notre invitation à échanger, soit une trentaine de participants. La journée s'est déroulée en trois parties : une présentation des travaux de France Hydro Electricité, un atelier pour travailler en groupe et une session d'échange en fin de journée. L'atelier s'est focalisé sur 4 thèmes :

- 1 Les modalités d'appréciation de la valeur du débit réservé
- 2 Les mesures compensatoires de la séquence ERC
- 3 La prise en compte dans les études d'impact de l'intérêt énergétique des projets
- 4 La préservation des espèces protégées dans les dossiers

Les pistes de réflexion et d'actions (études, guides...) mises en évidence lors de cette journée vont alimenter les travaux du syndicat, notamment ceux de la commission environnement.



Une année ponctuée par de nombreuses consultations publiques



À l'échelon européen national ou local, les consultations à caractère environnemental ont foisonné en 2019 : le syndicat a répondu à un grand nombre d'entre elles et a incité ses adhérents à apporter leur contribution sur les sujets clé touchant à notre activité :

- **Révision de la Directive Cadre sur l'Eau :**
consultation visant à dresser un bilan de la DCE, de ses directives connexes en recueillant les avis des citoyens, associations, entités privées... Deux versions : une version grand public et une version « expert » adressée plus particulièrement aux parties prenantes de l'eau.

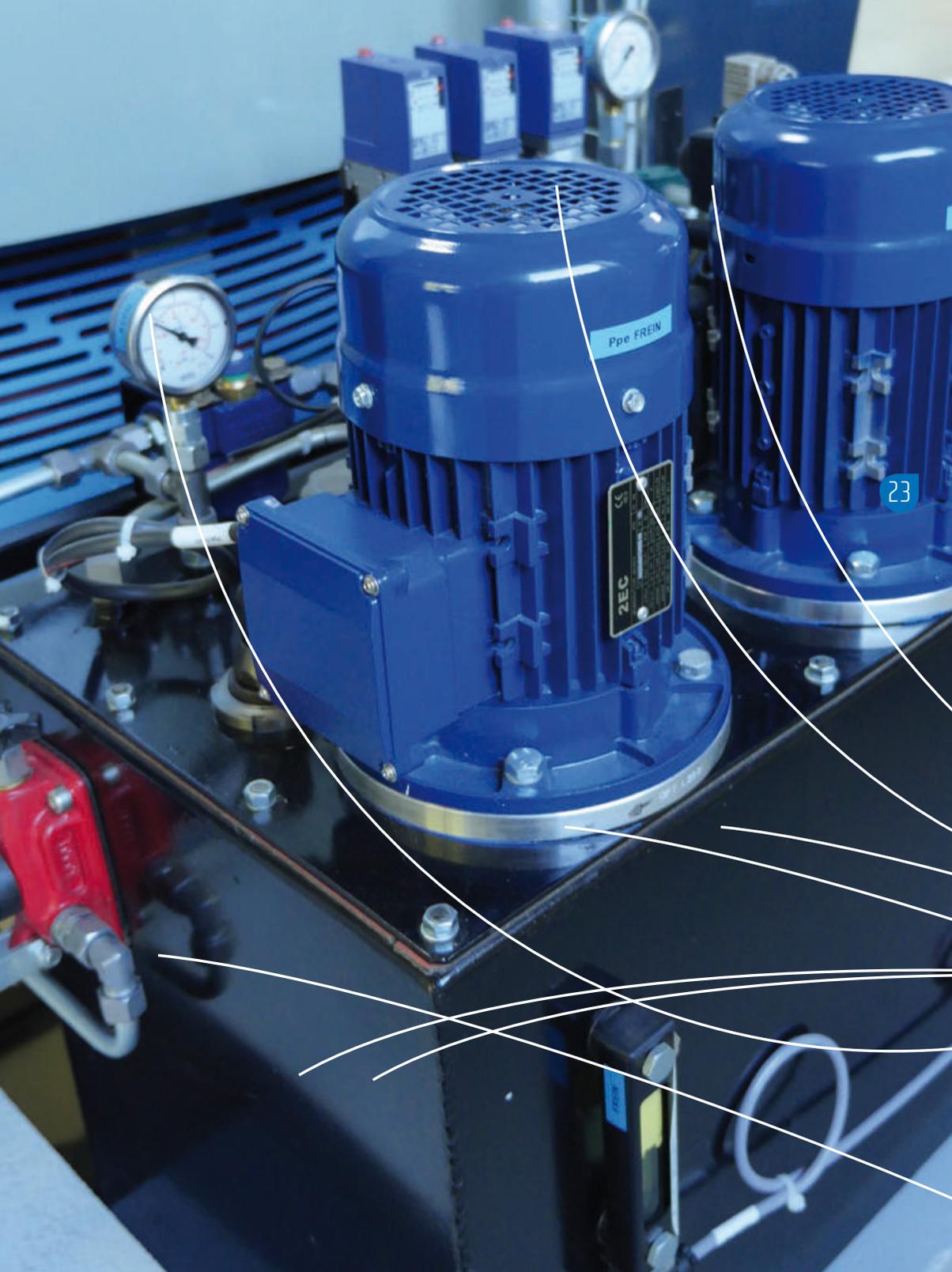
- **Révision des Sdages :**
consultation mise en œuvre par le Ministère de la transition écologique et solidaire sur « l'avenir de l'eau » pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2022/2027.



- **Plan anguilles :**
consultation visant à évaluer les mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes au regard de l'état « critique » de cette espèce en dépit du cadre mis en œuvre par l'Europe depuis 2007 visant à garantir la protection et l'exploitation durable du stock d'anguilles.

- **Dordogne 2050 :**
consultation visant à nourrir les démarches d'aménagement du territoire à l'échelle du bassin versant de la Dordogne dans la perspective des changements climatiques.

Réseau et système électrique



Le besoin d'intégrer un volume croissant d'énergies renouvelables au système électrique conduit l'ensemble des acteurs de l'énergie et des réseaux à travailler sur le sujet de la flexibilité, France Hydro Electricité inclus.

En 2019, le syndicat a poursuivi ses études sur la flexibilité tant en ce qui concerne les besoins, le modèle économique que les expériences en Europe ou à l'étranger.

Enedis travaille sur l'utilisation des flexibilités locales

En application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), Enedis lançait début 2019 une consultation publique sur les flexibilités que des acteurs du système électrique pourraient apporter sur le réseau public de distribution (installations raccordées au réseau de distribution). France Hydro Electricité a répondu à cette consultation en précisant les qualités de la petite hydro-électricité en matière de flexibilité locale et le rôle que la filière pourrait jouer en la matière.

Dans la continuité de cette consultation, Enedis initiait à l'automne un recensement d'intérêt sur six zones géographiques. Dans ces zones d'opportunité, France Hydro Electricité a identifié six centrales hydroélectriques appartenant à ses adhérents susceptibles de pouvoir s'inscrire dans la démarche d'Enedis. Les propriétaires ont été contactés et invités à vérifier leur éligibilité auprès d'Enedis. Cette démarche se poursuit en 2020.



Solutionner les dysfonctionnements sur la transmission des courbes de charge

Au printemps, un grand nombre de producteurs ont rencontré des difficultés dans la transmission par Enedis des courbes de charge. Le syndicat est donc allé à la rencontre des équipes d'Enedis pour faire le point sur les évolutions de leur système informatique et échanger avec eux sur les besoins de notre profession.

Au printemps, France Hydro Electricité répondait à la consultation organisée par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) sur la tarification des prestations des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité. Objectif visé par le syndicat pour lequel nous avons eu gain de cause : faire en sorte que la redevance de comptage englobe toutes les prestations relatives au comptage (obtention des courbes de charge en énergie active, réactive pour l'injection et le soutirage.

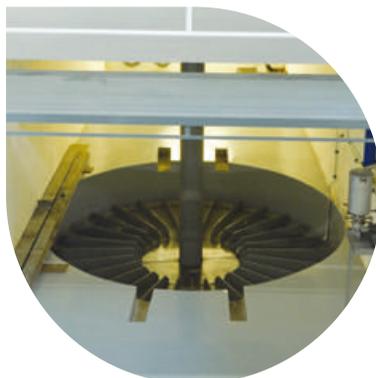
Activités au Comité de Concertation avec les Producteurs

De nombreux sujets ont jalonné l'année 2019 au Comité de concertation organisé par Enedis avec les producteurs. Pour mémoire, il s'agit notamment :

- > du eDEIE, du dispositif de surveillance (DS) ;
- > de l'intégration des flexibilités dans la S3REnR ;
- > de l'intégration du code RFG ;
- > des innovations des espaces clients producteurs sur le portail Enedis, de l'organisation des ARD régionales ;
- > de la progression de l'appareil statistique, avec des vues de nos productions à des mailles locales ;
- > des relais externes de découplage, etc. ;
- > de l'intégration de la Loi ESSOC : délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de raccordement ;

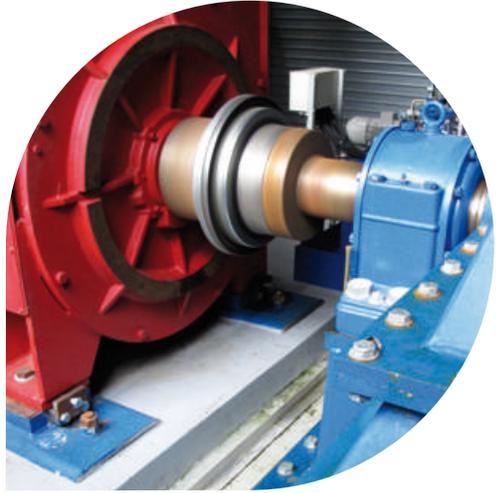


- > de l'autoconsommation collectives : point sur les quelques expérimentations (mais le TURPE reste trop élevé dans ce cas pour inciter à créer des boucles) ;
- > de la consommation d'énergie réactive en BT, demandé par d'Enedis ;
- > de la facturation TURPE pour les auxiliaires ;
- > de l'évolution des barèmes de raccordement ;
- > des nombreuses évolutions de la DTR (Documentation Technique de Référence), notamment celles intégrant les décisions du CORDIS.



Fiscalité





La complexité des sujets touchant à la fiscalité et l'économie des installations hydroélectriques a conduit France Hydro Electricité à constituer une Commission économie afin de mieux cerner et traiter ces sujets. En 2019, la Commission économie a produit différents outils et articles pratiques à l'usage des adhérents du syndicat.



Publication d'un guide sur la fiscalité applicable aux centrales hydroélectriques

Face notamment à l'envolée des taxes et cotisations foncières constatée par les propriétaires de centrales, France Hydro Electricité a travaillé, en coopération avec le cabinet CMS Francis Lefebvre, sur un guide relatif à la fiscalité des ouvrages hydroélectriques. Publié fin 2019, cet outil à la compréhension des taxes locales s'appliquant aux centrales hydroélectriques a été diffusé aux adhérents et mis à leur disposition sur notre site internet. Il s'adresse aux producteurs, autant qu'à leurs comptables ou fiscalistes, dans le but d'actualiser la situation fiscale de leurs centrales.

Le guide aborde également le changement de méthode d'évaluation foncière des locaux professionnels qui concerne la filière au 01/01/2020.

27

CMS Francis Lefebvre
AVOCATS

GUIDE PRATIQUE
SUR LA FISCALITE LOCALE DES OUVRAGES HYDROELECTRIQUES

Décembre 2019

RESERVES ET TEMPERAMENTS DESTINEES AUX USAGERS DE CE GUIDE

Le présent guide a pour objet de traiter la question de la fiscalité locale appliquée aux ouvrages hydroélectriques.

Par suite, seules sont envisagées dans cette étude les impositions à :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- la Contribution Economique Territoriale (CET) qui est composée de
 - la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) d'une part
 - et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) d'autre part,
- l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) sur les centrales de production d'énergie électrique d'origine hydraulique.

La Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) n'est pas envisagée dans cette étude puisque selon l'article 1383 du Code Général des Impôts, sont soumis à la TFPB et à la CFE :

- les terrains et sols sur lesquels sont édifiés des bâtiments de toute nature,
- les terrains et sols sur lesquels sont édifiés des installations, des outillages et des moyens matériels d'exploitation des établissements industriels,
- les terrains et sols non cultivés employés à un usage industriel ou commercial tels que chantiers, lieux de dépôt de marchandises et autres emplacements de même nature, aires de stationnement.

Les terrains sur lesquels sont implantés des ouvrages hydroélectriques relèvent donc en principe de la TFPB.

Lorsqu'un propriétaire d'ouvrages hydroélectriques possède en plus des parcelles affectées à l'exploitation de ses ouvrages, des parcelles de terres non affectées à cette exploitation, il lui appartient de les isoler et de les identifier pour éventuellement les exclure de la TFPB sous réserve toutefois qu'elles ne soient pas destinées à abriter des constructions quelconques ou elles soient, ou bien affectées à une autre exploitation commerciale ou industrielle.

Il est à noter que, compte tenu de la diversité et des nombreux mécanismes d'exonérations, de leurs règles spécifiques et d'abonnements existants sur le territoire métropolitain, en Corse et dans les DOM-TOM, ce dernier ne sont pas développés dans le présent guide.

Sujets juridiques et lobbying

28



France Hydro, lobbyiste de la petite hydroélectricité

Le syndicat, appuyé de son référent juridique et de ses partenaires que sont le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) et l'Union Française de l'Electricité (UFE), suit de près les projets de textes (lois, décrets, arrêtés) susceptibles de concerner de près ou de loin l'hydroélectricité.

Seul ou en coopération avec le SER et l'UFE, France Hydro participe aux phases de concertation des textes de loi avec le Gouvernement et propose, le cas échéant, des amendements visant à infléchir les textes en faveur de la petite hydroélectricité.

Le syndicat est notamment très investi auprès des services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en charge de la petite hydroélectricité, et particulièrement auprès de la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC).

En 2019, le syndicat a été auditionné à deux reprises par le Parlement et est intervenu en ouverture des Assises de la petite hydroélectricité de la biodiversité organisées le 24 octobre à l'Assemblée Nationale à l'initiative de Madame Stéphanie KERBARH, députée de Seine-Maritime.

> Audition début avril à l'Assemblée nationale

Anne Penalba, Vice-Présidente de France Hydro Electricité, a représenté la petite hydroélectricité lors d'une audition de la mission d'information parlementaire sur les « freins à la transition énergétique ». Cette mission parlementaire a donné lieu à un rapport d'information publié le 25 juin 2019 qui reprend certains de nos messages, notamment la nécessité de remettre de la science dans le processus et de revoir l'ensemble des classements de cours d'eau à la lumière d'une expertise contradictoire intégrant les connaissances les plus récentes.

> Audition fin mai au Sénat

Lors d'un petit déjeuner de travail organisé par le groupe énergie et consacré à l'actualité de la petite hydroélectricité, Christine Etchegoyhen, Présidente de France Hydro Electricité, a présenté les perspectives de développement de la filière et les mesures qui permettraient de les soutenir. Suite à cette audition, le Sénateur des Vosges Daniel Gremillet a souhaité nous revoir en fin d'année pour préparer **une proposition de loi en faveur de la petite hydroélectricité** : nous lui avons transmis 30 propositions parmi lesquelles la révision des cours d'eau, l'intégration du coût-efficacité dans l'instruction des dossiers, l'intérêt public majeur de nos petits projets, etc. Ce projet se poursuit en 2020.

Nous avons également rencontré en fin d'année le cabinet de la Ministre E. Borne. Ce rendez-vous a été l'occasion d'évoquer le potentiel de développement de la petite hydroélectricité et d'évoquer les difficultés que rencontre la filière.



Veille juridique et suivi de la jurisprudence dans nos Flash Infos

Avec l'appui de nos référents juridiques, Bernard Kieffer (BK) et Maître Jean-François Remy (JFR), le syndicat propose également dans ses Flash Info et sur son site internet un décryptage de la veille réglementaire de la filière et une chronique de la jurisprudence.

Quelques sujets présentés dans nos Flash Infos en 2019 et décryptés par nos experts juridiques :

- > Jurisprudence des débits réservés (BK)
- > Annulation du Sdage Seine-Normandie par le Tribunal administratif de Paris (BK)
- > Arrêt du Conseil d'Etat relatif à l'affaire « Bouqueton Gilles contre le Ministère de l'Environnement » (JFR)
- > Etat des ouvrages et perte du droit fondé en titre (BK)
- > Développement des énergies renouvelables et espèces protégées (BK)
- > Les énergies renouvelables, l'intérêt général et l'intérêt public majeur (BK)

Veille juridique et législative réalisée par Bernard Kieffer dans les Flash Infos :

- > Evolution de la procédure d'autorisation environnementale (BK)
- > Modification de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA)
- > Expérimentation de 3 ans en régions Bretagne et Hauts de France permettant de déroger aux dispositions relatives à l'enquête publique par la mise en place d'une participation du public par voie électronique (loi Essoc)

- > Agrément des organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques
- > Autoconsommation : loi Pacte
- > Le taux de redevance due pour les concessions prorogées par application du « délai glissant »
- > La réforme des administrations centrales et nouvelles méthodes de travail
- > La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat
- > Le principe de non régression et le droit de dérogation accordé aux préfets
- > L'adaptation des règles relatives au raccordement au réseau électrique des énergies renouvelables
- > L'autorisation hydroélectrique et continuité écologique





France Hydro Électricité

en actions

France Hydro assiste à de nombreux colloques et conférences partout en France afin de se tenir informé de l'actualité et des initiatives qui voient le jour en matière de production d'électricité et d'environnement.

Ces douze derniers mois ont également été l'occasion pour le syndicat de participer ou d'être partie prenante d'évènements propices à évoquer notre filière.

Rétrospective de l'année 2019 :

10 janvier

> **Matinale French Tech
Hautes-Pyrénées spéciale EAU**

Lors d'un atelier intitulé « *Développer et pérenniser l'hydroélectricité : Lever les freins !* », organisé par la French Tech Hautes-Pyrénées à l'occasion d'une matinale spéciale eau, Jérôme Adisson, adhérent producteur dans les Pyrénées, a représenté le syndicat en présentant la petite hydroélectricité, ses caractéristiques et ses atouts pour la transition énergétique et les territoires.



11 et 12 juin

> **Mountain Business
Summit**

À l'occasion du salon Salon International de l'Economie de la Montagne organisé en juin à Tarbes, Christine Etchegoyhen, Présidente de France Hydro Electricité et productrice dans les Pyrénées, a participé à une table ronde sur l'eau, aux côtés d'autres acteurs locaux de la filière comme EDF et la SHEM. Elle y a présenté la place de l'hydroélectricité dans le mix énergétique, son rôle en termes de développement économique pour les territoires et le multi-usage des rivières.



6 au 8 juin

> **2^{ème} édition des Journées
portes ouvertes des énergies
renouvelables**

Organisées à l'initiative du Syndicat des énergies renouvelables (SER), en partenariat avec France Hydro Electricité et de nombreux autres acteurs des énergies renouvelables, la seconde édition des journées portes ouvertes des énergies renouvelables ont permis au grand-public de découvrir toutes sortes de sites de production d'énergie, et des centrales hydroélectriques en particulier.



18 juin

> **Assemblée générale annuelle
d'Alpes Hydro Association
et Business Hydro 2019**

L'Assemblée générale annuelle d'Alpes Hydro Association s'est déroulée dans le cadre de l'édition 2019 du salon Business Hydro organisé à Grenoble par Hydro 21. Christine Etchegoyhen, Présidente de France Hydro Electricité a participé à ces deux évènements alpins de la filière.



28 juin

> **Colloque
«Énergie et territoire»
organisé par l'Université de Pau**

Le Département génie thermique et énergie de l'IUT des Pays de l'Adour a organisé un colloque «Énergie et territoire» au cours duquel Xavier Casiot a représenté le syndicat en rappelant les bases de l'hydroélectricité et en faisant un point sur la filière locale.



16 octobre

> Session de formation Ifore

Comme tous les ans, Xavier Casiot, responsable réseaux et systèmes électriques, a participé à la session de formation des agents du service public organisé à la Défense par l'Ifore et intitulée «Petite hydraulique, moulins et cours d'eau». Il y a présenté les principes de base de la petite hydroélectricité et les principales caractéristiques de la filière.



24 octobre

> Assises de la petite hydroélectricité et de la biodiversité à l'Assemblée Nationale



Organisée à l'initiative de Madame Stéphanie Kerbarh, députée de Seine-Maritime, cette après-midi d'échanges de confrontations d'expériences a rassemblé 13 intervenants parmi lesquels France Hydro Electricité, représentée par Anne Penalba, sa Vice-Présidente. Le public était composé de nombreux élus et de propriétaires de moulins.



14 et 15 novembre

> Séminaire de l'ANEB

L'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB) organisait à Paris un séminaire intitulé « Articulier les politiques « Continuité » et « Hydroélectricité » » au cours duquel Christine Etchegoyhen, Présidente et Cécile Bellot, responsable environnement, ont représenté le syndicat et la filière de petite hydroélectricité.


ANEB
ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS

28 et 29 novembre

> Salon Renexpo Interhydro

Ghislain Weisrock, référent Europe et réseau du syndicat, est intervenu lors du salon international Renexpo Interhydro à Salzburg lors d'un atelier intitulé Legal and political framework for Hydropower and Energy Storage in the EU.



4 décembre

> Focus Hydro



La 10^{ème} édition du colloque Focus Hydro, organisée par Hydro 21, s'est tenue à l'ENS3 de Grenoble sur le thème « L'hydroélectricité, une chance pour le développement des autres énergies renouvelables ? ». Dominique Boisson, Administrateur alpin du syndicat, y est intervenu dans un atelier sur les services que peut apporter la petite hydroélectricité.





France Hydro Électricité et ses adhérents



Vous informer

Cinq Flash Infos

Tous les deux mois environ, le Flash Info vous a informés des nombreux sujets suivis par le syndicat. En « fils-rouge » de 2019, la rénovation des ouvrages d'une puissance supérieure à 1 MW (HR19), la préparation de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et la loi Energie Climat, la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, etc. Sans oublier tous les autres sujets qui ont fait l'actualité énergétique, environnementale, juridique, ainsi que les publications récentes, les manifestations à ne pas manquer, les dernières petites annonces.

Répondre à vos questions, écouter et s'enrichir de vos témoignages et expériences

Le syndicat apporte quotidiennement aux adhérents l'assistance technique et juridique nécessaire, soit au moyen de ses ressources propres, soit en faisant appel à des conseils spécialisés externes.

Le service aux adhérents a pour objectif d'être le plus réactif et le plus pertinent possible grâce à Jean-Marc Levy, délégué général, plus particulièrement en charge des problématiques contractuelles, économiques et politiques, Xavier Casiot, chargé des questions de production et de raccordement et Cécile Bellot, sur les sujets liés à l'environnement et la continuité écologique.

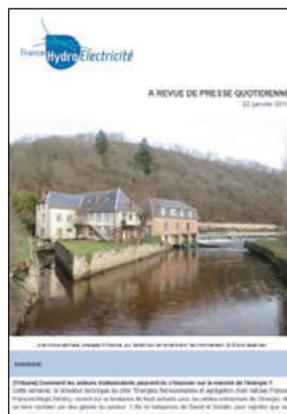
Outre la veille réglementaire propre à l'hydroélectricité, les sujets juridiques sont traités avec l'aide de Bernard Kieffer, spécialiste du droit de l'hydroélectricité et référent juridique de France Hydro, et Maître Jean-François Remy, également délégué régional Grand Est. Ces sujets sont décryptés dans les Flash Info afin de permettre aux adhérents du syndicat d'en cerner les obligations qui en découlent et rendus disponibles sur notre site internet.



35

Une revue de presse quotidienne

Réalisée tous les matins par Aurélie Dousset à destination de nos adhérents qui le souhaitent, la revue de presse propose une sélection d'articles de presse du jour qui concerne l'actualité hydroélectrique au niveau national et local, ainsi que l'actualité énergétique et environnementale nationale et internationale.



Des guides thématiques à votre disposition

Le syndicat rédige des guides thématiques mis à la disposition de ses adhérents sur notre internet. En 2019, deux guides ont été publiés :

> Guide instances et programmes (juillet 2019)

Ce guide a pour objectif de lister et présenter les différentes instances mondiales, européennes et françaises agissant dans le domaine de l'environnement et de l'énergie avec lesquelles les acteurs de la filière hydroélectrique sont amenés à interagir. Il propose également une rapide description des différents programmes/plans mis en œuvre par ces instances France.



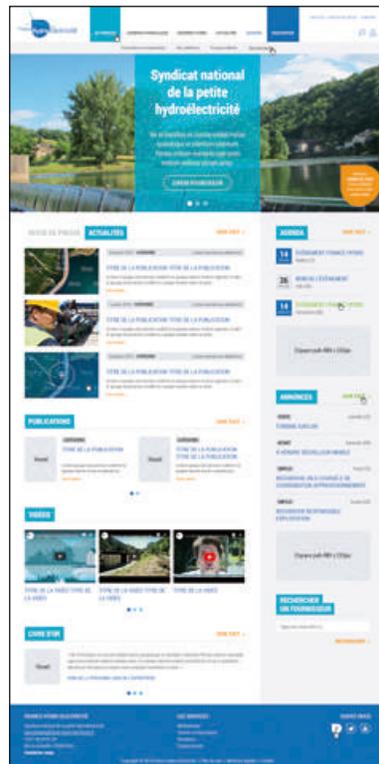
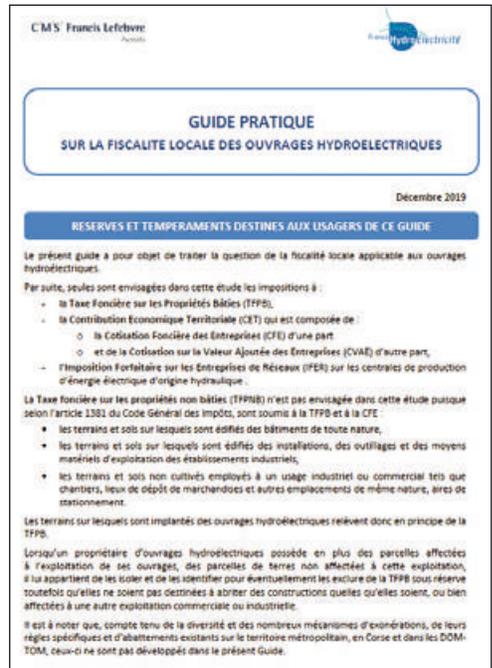
Sur la toile

> Un nouveau site Internet avec un espace dédié à nos adhérents

À l'automne, France Hydro Electricité lançait son nouveau site internet : plus lisible, moins dense, il répond mieux aux attentes des visiteurs venus chercher de l'information sur la filière et aux porteurs de projets en recherche d'accompagnement. Le site propose désormais un espace 100% dédié à ses adhérents qui, après connexion, donne un accès direct aux informations qui leur sont réservées : Flash Infos, dossiers thématiques, outils à télécharger, etc. Le site référence également dans un annuaire en ligne l'ensemble de nos adhérents fournisseurs classés par secteurs d'activité et permet à chacun de déposer gratuitement une petite annonce d'emploi ou de vente/recherche de matériel.

> Guide sur la fiscalité (décembre 2019)

Issu des travaux de la Commission économie, et réalisé en coopération avec le cabinet CMS Francis Lefebvre, le guide sur la fiscalité des ouvrages hydroélectrique est un outil à la compréhension des taxes locales à l'usage de nos adhérents.



> Côté réseaux sociaux

Les comptes Twitter et Facebook de France Hydro Electricité permettent essentiellement de relayer les articles de presse du jour qui touchent la filière. Ils permettent de constituer un réseau de personnes et d'entreprises intéressés par nos activités, déjà au nombre de 2 235 abonnés sur Twitter.

> Veille des marchés publics relatifs à la continuité écologique

Depuis 2014, le syndicat réalise une veille des marchés publics relatifs aux appels d'offres concernant la continuité écologique et l'hydroélectricité pour le compte de nos adhérents producteurs.



Conférence d'ouverture : comprendre et s'adapter à ce monde qui change

Face à ce monde qui change, et qui change vite, le conseil d'administration de France Hydro Electricité a jugé nécessaire de faire le point sur la stratégie à mener par le syndicat pour mieux accompagner les adhérents et mieux défendre la filière dans les années à venir. Le conseil d'administration s'est réuni fin mars pour deux journées de séminaire : il s'agissait d'une démarche inédite pour le syndicat. Dans le cadre de la conférence d'ouverture des Rencontres, nous avons restitué à nos adhérents quelques-unes de ces réflexions qui ont trait à l'énergie, l'économie, l'environnement et au positionnement du syndicat.

Entretien avec la Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) du Ministère de la Transition Ecologique

Convié à intervenir dans le cadre d'un entretien avec Jean Marc Levy, Délégué Général de France Hydro Electricité, M. Louis du Pasquier, chef du Bureau des énergies renouvelables à la DGEC a confirmé les travaux menés avec le syndicat sur le contrat rénovation HR19, l'appel d'offres pour les concessions et l'exonération de l'attestation conformité pour les centrales <100 kW. A défaut d'annonce, l'intervention de la DGEC a attesté de sa volonté affichée de soutenir l'hydroélectricité, et la petite hydro en particulier.

Se rencontrer



Assemblée Générale et 11^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité

L'Assemblée Générale annuelle et les 11^{èmes} Rencontres France Hydro Electricité se sont déroulées les 6 et 7 juin à Saint-Etienne et ont rassemblé plus de 500 participants, exposants et visiteurs. Placées sous la thématique d'« Un monde qui change », de nouvelles problématiques prospectives ont été abordées dans le cadre des conférences : le changement climatique et les conséquences sur les rivières et la biodiversité, ainsi que les mutations que connaît le monde de l'énergie et les conséquences pour la filière hydroélectrique.

Quatre grandes conférences ont permis d'aborder ces différents sujets avec des experts de chaque thématique.

Conférence énergie : Regard croisé sur la « Mutation du monde de l'énergie : quel avenir pour l'hydroélectricité ? »

Le monde de l'énergie est à un tournant, l'électricité en particulier. L'Europe a adopté le Clean Energy Package (l'Europe de l'énergie à horizon 2030) marqué par le basculement du système électrique vers les énergies renouvelables. On ne parle plus de grandes centrales mais d'énergie répartie, connectée au réseau de distribution. Le système électrique dans sa globalité connaît une phase de mutation. Dans ce nouveau monde de l'énergie qui se met progressivement en place, quelle place pour l'hydroélectricité ? Pour débattre de cette question, nous avons organisé un regard croisé entre Nouredine Hadjsaid, professeur et chercheur à l'université Grenoble INP, chargé de mission énergie pour la recherche et Ghislain Weisrock, référent Europe et réseaux, France Hydro Electricité.



Table ronde Environnement : « Changement climatique et cycle de l'eau ; quels impacts sur la biodiversité ? »

Le changement climatique se manifeste déjà par un nombre croissant de signaux. France Hydro Electricité a souhaité s'emparer de cette question considérant que si l'adaptation au changement climatique n'en est qu'à ses débuts, elle nécessite un changement de mentalité, une acceptation et une maturité qui se doivent d'être réfléchis ensemble. C'est un sujet particulièrement complexe et il est encore difficile de prévoir précisément quels seront les effets de ces changements climatiques. Cette table ronde a donc volontairement peu parlé d'hydroélectricité. Elle a été animée par Guy Pustelnik, référent environnement de France Hydro Electricité.



Au cours de cette table ronde, ont été abordés successivement l'état des connaissances scientifiques et des actions engagées en France, l'impact du changement climatique sur l'hydrologie donc les débits des cours d'eau et enfin le lien entre ces changements et la biodiversité.

> « *Présentation de la stratégie et du plan national d'adaptation au changement climatique* » présenté par **Jérôme Duvernoy**, météorologue, chargé de mission, Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique ONERC, Ministère de la transition écologique et solidaire (DGCE)

> « *Impacts du changement climatique sur le cycle hydrologique en France* » présenté par **Julien Boé**, climatologue, chercheur au CNRS, médaille de bronze du CNRS (2014)

> « *Changement climatique et cycle de l'eau, quels impacts sur la biodiversité,* » présenté par **Jean-Michel Olivier**, biologiste, chercheur au CNRS, Université de Lyon 1

Réunions régionales : à la rencontre de nos adhérents

Chaque année, plusieurs dates de réunions régionales sont programmées partout en France. Elles sont pour le syndicat l'occasion de se rendre sur le terrain, à la rencontre de nos adhérents. Ces réunions ont pour objectif de présenter l'actualité de la filière, les différents travaux en cours du syndicat et d'échanger avec les participants présents. Elles sont généralement animées par Christine Etchegoyhen, Présidente et JM Lévy, Délégué Général, et peuvent également faire intervenir les autres permanents : Xavier Casiot, sur les problématiques réseau et raccordement et Cécile Bellot, sur les problématiques environnement.

Ces réunions sont également l'occasion de convier les représentants locaux d'Enedis et les parlementaires de la circonscription pour les sensibiliser aux problématiques de la filière.

À la suite d'une matinée d'information et d'échanges, l'après-midi est traditionnellement consacré à la visite d'une centrale hydroélectrique, ou des ateliers d'un fournisseur de l'étape.

14 février à Rodez Visite de la centrale hydroélectrique Moulin d'Olt à Grand Vabre

Située sur la rivière Lot, la centrale basse chute du Moulin d'Olt a été créée en 1980 et rénovée en 2018. D'une puissance de 2 MW, elle est équipée d'une passe à poissons et d'une passe à saumons.

100 participants



14 mars à Gérardmer Visite de la centrale hydroélectrique de Granges-sur-Vologne

D'une puissance de 400 kW, cette centrale située sur la Vologne, vient tout juste d'être rénovée et remise en service en janvier 2019. Elle est équipée de deux roues Francis et bénéficie d'un contrat H07.

50 participants



11 avril à Carcassonne Visite de la centrale hydroélectrique du Païchéro

Alliance de quatre acteurs régionaux (CACG, NGE Concession, MPEI (région Occitanie) et le groupe CEM), la société des Energies de la Cité vient de mettre en service la centrale hydroélectrique du Païchéro. Située en plein cœur de Carcassonne, sur la rivière Aude, cette centrale d'une puissance de 450 kW constitue un enjeu énergétique, patrimonial et environnemental. Elle a nécessité 3,7 M€ d'investissement, dont 1,9M€ pour la continuité écologique.

105 participants



26 septembre à Uzerche

Visite de la centrale hydroélectrique du Gour Noir

La centrale et le barrage ont été commencés en 1975 et mis en marche en juillet 1978 avec deux turbines Francis de 1 000 kW. Les travaux réalisés en 2005 (génie civil, armoires électriques, alternateurs, turbine, etc.) ont permis d'augmenter la puissance de 800 kW avec un petit groupe Francis supplémentaire.

49 participants



21 novembre à Issoire

Visite des ateliers d'HydroTec Services et CTM Vissac

40



HYDROTEC Services exploite, sur toute la France, 25 centrales hydroélectriques. Ces centrales représentent une production de l'ordre de 80 000 MWh ainsi qu'une puissance cumulée de plus de 20 MW. CTM Vissac s'est positionné sur une activité de production industrielle et de services en chaudronnerie, tuyauterie et maintenance.

64 participants

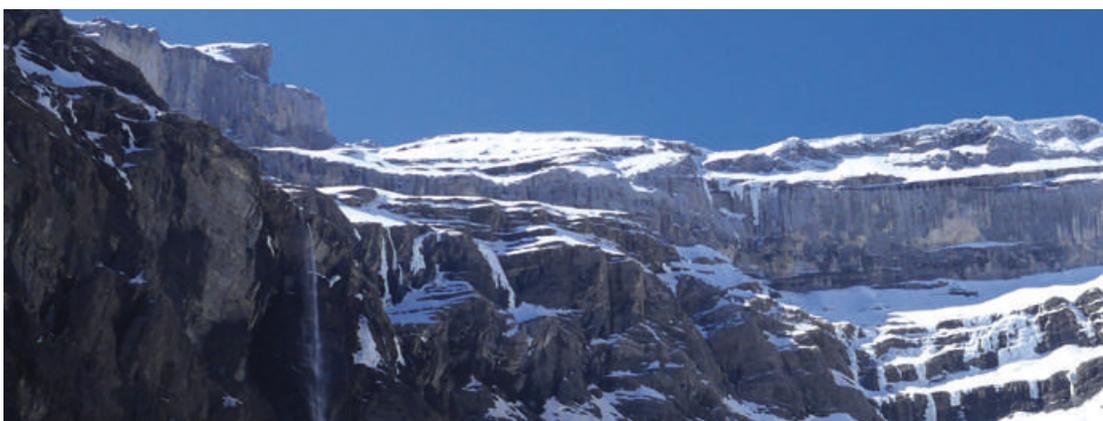


Bilan et perspectives



2019, quel bilan ?

Que peut-on attendre de 2020 ?



42

A l'issue d'un constat partagé sur les changements que connaît le monde de l'énergie et sur la nécessité pour la filière et le syndicat de s'y adapter, de nombreux chantiers ont vu le jour en 2019 qui devraient aboutir dans les mois à venir.

Le syndicat a initié une étude sur la flexibilité, et les atouts et services rendus par la petite hydroélectricité en la matière. Le raccordement massif sur le réseau électrique des « nouvelles » énergies renouvelables

fait émerger des besoins évidents de flexibilité. La petite hydroélectricité rend déjà un certain nombre de services aujourd'hui non valorisés qu'elle peut encore faire évoluer. Notre étude, menée avec plusieurs partenaires institutionnels et le cabinet Compass Lexecon, devrait nous permettre de déterminer cette valeur cachée de la petite hydroélectricité pour mieux la connaître et mieux la valoriser à l'avenir. Un colloque de restitution est prévu en fin d'année.

La mise en œuvre de la continuité écologique, dont nous dénonçons les abus et excès depuis de nombreuses années, se poursuit sur le terrain sans retour d'expérience sur les travaux réalisés ces dernières années. Réitérée auprès de l'Onema, devenu l'AFB en 2014 puis l'OFB depuis 2020, notre demande d'une étude de l'impact des prises d'eau ichthyocompatibles sur la production hydroélectrique a enfin vu le



jour en 2019. Mené par France Hydro Electricité, en collaboration avec l'Université de Poitiers, ce retour d'expérience devrait aboutir mi 2020 et nous permettre de tirer des conclusions sur les conséquences des aménagements de dévalaison sur la filière hydroélectrique.

Un lourd chantier se poursuit en 2020, celui de l'élaboration des SDAGEs pour la période 2022/2027 dont les travaux ont déjà démarré dans les différents bassins. L'enjeu est de taille puisque les Sdages fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus de la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) en matière de bon état des eaux. En tant qu'acteur de l'eau, l'hydroélectricité est directement impactée par les Sdages : le syndicat veillera à éviter toute sur-transposition de la loi qui impacterait plus encore l'exercice de notre profession.

Enfin, espérons que les travaux de longue haleine engagés avec le Ministère et la Commission de Régulation de l'Energie concernant la rénovation des centrales de plus de 1MW, porteront leurs fruits. Notre filière, comme toutes les autres, a besoin de visibilité sur le long terme et d'un cadre propice au développement. Si l'Etat a témoigné de son soutien à l'hydroélectricité dans les textes (PPE, loi Climat Energie), il est désormais nécessaire de joindre les actes à la parole.

France Hydro Electricité peut s'enorgueillir de pouvoir compter durablement sur la mobilisation de ses adhérents pour contribuer aux différents travaux et études menés par le syndicat ainsi que pour le renouvellement de leurs adhésions qui nous permettent de mener à bien notre mission.

Glossaire

- CGEDD** Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
- CGEJET** Conseil Général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies
- Clean Energy Package** Paquet législatif « *Une énergie propre pour tous les Européens* » : *future directive européenne sur les énergies renouvelables*
- CNE** Comité National de l'eau
Organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de l'environnement sur les questions relatives à l'eau.
- CNTE** Conseil National de la Transition Énergétique
- Code RFG** Codes de réseau européens relatifs aux conditions de raccordement
- CODOA** Certificats ouvrants droit à l'obligation d'achat
(supprimés par la révision des mécanismes de soutien aux EnR de 2016)
- CRE** Commission de Régulation de l'Énergie
- CSPE** Contribution au service public de l'électricité
- DCE** Directive Cadre sur l'Eau
La DCE du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau.
- DEB** Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- DGEC** Direction Générale de l'Énergie et du Climat
- DREAL** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EnR** Énergies Renouvelables
- EREF** European Renewable Energies Federation
- FDMF** Fédération des Moulins de France
- FEDER** Fond Européen de Développement Régional
- FNPF** Fédération Nationale de Pêche Française
- IFER** Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
- IGF** Inspection Générale des Finances
- IOTA** Installations, ouvrages, travaux et activités
- OA** Obligation d'Achat
- OFB** Office Française de la Biodiversité (anciennement AFB et ONEMA)
- PCET** Plan Climat Énergie Territorial
- PLTE** Projet de Loi Transition Énergétique
- PPI** Programmation pluriannuelle des investissements
- QPC** Question prioritaire de constitutionnalité
- RTE** Réseau de transport d'électricité
- S3RenR** Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables
- SER** Syndicat des Énergies Renouvelables
- Smart Grid** Réseau électrique intelligent qui favorise la circulation d'information entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et permettre une gestion plus efficace du réseau électrique
- SHF** Société Hydrotechnique de France
- SRCAE** Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
- UFE** Union Française d'Électricité

Comité de rédaction : Aurélie Dousset, Christine Etchegoyhen, Anne Pénalba, Xavier Casiot, Jean-Marc Levy
Conception graphique : Bernard Pénalba

© Photos : - tous droits réservés

mai 2020

France Hydro Électricité
66, rue La Boétie, 75008 Paris
Tél. 01 56 59 91 24 - Fax 01 56 59 91 23
Courriel : francehydro@france-hydro-electricite.fr
www.france-hydro-electricite.fr
[twitter.com@FranceHydroElec](https://twitter.com/FranceHydroElec)
www.facebook.com/francehydroelectricite



France **Hydro** *Electricité*

France Hydro Électricité

66, rue La Boétie, 75008 Paris

Tél. 01 56 59 91 24 Fax 01 56 59 91 23

francehydro@france-hydro-electricite.fr

www.france-hydro-electricite.fr